

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le trente et un mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

19

De votants

22

OBJET

**Subventions aux associations
Année 2025**

Date de la convocation : 24/03/2025

Nombre de votes pour : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 2

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme COURSEAUX Estelle, Mme WALLON Christine, M. PETIT Jean-Luc, Mme MOKRI Djamila, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. RUCHOT Éric, M. FIEVEZ Patrick, M. CARPENTIER Didier, Mme DELPLANQUE Sophie, M. NAVARRO Julien, Mme LOISEL Marie-Christine, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric, Mme GRIGNON LECLUZE Amélie.

Absents représentés :

Mme BROWET Joëlle qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis.
Mme POCHOLLE Stéphanie qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles.
M. VAUCHELLE Patrick qui avait donné pouvoir à M. LEFRANC Dominique.

Absente excusée : Mme Anik MATS

Secrétaire : Mme MARCHAND Marie-Jeanne

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29.

VU l'avis formulé par la Commission des Finances du 11 mars 2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'individualiser le montant global des subventions inscrites au budget 2025,

Entendu les explications formulées par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

(Abstentions : M. VAUCHELLE Patrick, M. LEFRANC Dominique)

DECIDE de fixer le montant des subventions aux associations pour l'année 2025 (tableau joint en annexe)

PRECISE QUE

M. Julien NAVARRO ne participe pas au vote pour la subvention accordée au JUDO JIJITSU CLUB

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 060-216003715-20250331-31MARS25_06-DE

M. Jean-Pierre MARCHAND ne participe pas au vote pour la subvention accordée aux JARDINS FAMILIAUX

Mme Djamila MOKRI ne participe pas au vote pour la subvention accordée au GOUT DES AUTRES

M. Éric RUCHOT ne participe pas au vote pour la subvention accordée à l'association de parents d'élèves du Collège M&G Blin


PRECISE que les crédits sont prévus à l'article 65748 du budget 2025


Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 060-216003715-20250331-31MARS25_06-DE

Le Maire,

Denis FLOUR



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens (80) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr